

Signaler un incident à ELYSÉA : quoi envoyer, et ce qui se passe ensuite

Si un outil équipé d'ELYSÉA a mal répondu, mal orienté une personne en détresse ou exposé des données, écrivez-nous avec l'identifiant de l'attestation : c'est ce qui nous permet de retrouver la version et la décision en cause.

À QUOI SERT CETTE PROCÉDURE

- **Pour qui** : constructeurs, établissements, entreprises, assureurs, autorités, chercheurs, et toute personne qui constate un incident.
- **ELYSÉA n'est pas un service d'urgence** : en cas de danger immédiat, appelez le 112.

SIGNALER, PUIS CE QUE NOUS FAISONS

1. **Écrivez** à contact@elysea.app, objet commençant par INCIDENT ; une adresse dédiée remplacera celle-ci à l'inscription de l'entité.
2. **Joignez** la date et l'heure, l'outil concerné, ce qui s'est passé, et l'identifiant de l'attestation de la réponse ; n'envoyez le texte d'une conversation que s'il est indispensable, sans données d'un tiers.
3. **Une faille de sécurité** : ne la rendez pas publique avant sa correction ; la page de divulgation au format standard n'est pas encore publiée.¹
4. **Nous contenons** : accès ou clé en cause coupés, fiche d'incident ouverte.
5. **Données personnelles touchées** : les constructeurs concernés sont prévenus en 24 heures ; l'autorité compétente est notifiée dans les meilleurs délais et au plus tard 72 heures après, sauf absence de risque.^{2,3}
6. **Droit suisse** : annonce au préposé fédéral dans les meilleurs délais en cas de risque élevé.⁴
7. **Risque élevé pour les personnes** : elles sont informées dans les meilleurs délais, en termes simples.²
8. **Après** : cause, correction de la cause, mise à jour de l'analyse d'impact, réponse écrite à la personne qui a signalé.

CE QUE CETTE PROCÉDURE NE DIT PAS

- **Pas de délai garanti hors données** : pour un incident de comportement sans fuite de données, la procédure générale est en cours de validation ; ses délais seront publiés avec elle.
- **Le signalement d'incident grave de l'AI Act** vise les fournisseurs de systèmes à haut risque ; ELYSÉA n'en est pas un, et documente pourtant chaque incident.⁵
- **Pas de permanence jour et nuit** : un seul exploitant à ce jour.

SIGNALER

Objet : INCIDENT, l'outil, la date, l'identifiant d'attestation. contact@elysea.app · elysea.app

SOURCES (pages web lues le 01/10/2026, sauf date indiquée) 1 IETF, 2022 — RFC 9116 — security.txt 2 UE — Règlement 2016/679, version JO d'origine 3 CEPD, 28/03/2023 · consultée le 02/10/2026 — Lignes directrices 9/2022 sur la notification des violations... 4 Confédération suisse, Fedlex, consultée le 02/10/2026 — Loi fédérale sur la protection des données, RS 235.1 5 UE — Règlement 2024/1689, JO L du 12/07/2024